

compte des postes des budgets nationaux qui portent plus directement sur les relations internationales et notamment les budgets des affaires étrangères, de la défense nationale et de propagande politique et commerciale.

Le président de la Commission des répartitions et des dépenses s'est chargé de porter ces suggestions à la connaissance de la quatrième Commission.

#### CINQUIÈME COMMISSION

##### (Questions sociales et humanitaires)

##### *Questions pénales et pénitentiaires*

La douzième Assemblée avait décidé de consulter un nombre d'organisations internationales s'occupant de ces questions, et de leur demander sous quelle forme la Société des Nations pourrait apporter son concours en vue de l'unification progressive du droit pénal et de la coopération des Etats dans la prévention et la répression de la criminalité. Les réponses de ces organisations ont été soumises à la cinquième Commission de la treizième Assemblée, qui ne prit aucune décision au sujet de ces réponses, étant donné qu'elles seront communiquées au Gouvernement conformément à une décision de la douzième Assemblée (voir le Rapport des Délégués canadiens, 1931, page 24).

En ce qui concerne l'administration pénale—la question originale soumise à la onzième Assemblée—aucun progrès n'a été réalisé, étant donné que la Commission internationale, pénale et pénitentiaire n'a pas complété la révision de l'ensemble de règles pour le traitement des prisonniers que la douzième Assemblée l'avait chargée de poursuivre. Toute la question de l'œuvre de la Société des Nations, sous ce rapport, sera, par conséquent, passée en revue à la prochaine Assemblée.

##### *Protection de l'enfance et de la jeunesse*

La cinquième Commission a discuté à fond certaines questions intéressant à la fois le Comité de la protection de l'enfance et le Comité de la traite des femmes et des enfants, qui, ensemble, constituent la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse. Ces questions portaient sur la réorganisation de la Commission consultative, le budget des questions sociales de la Société et les méthodes tendant à assurer une plus grande publicité à cette œuvre.

Un sous-comité ayant été chargé d'examiner la question de réorganisation de la Commission consultative, aucune décision n'a été prise à ce sujet. Quant au budget, la cinquième Commission a adressé un appel à la quatrième Commission et un autre à l'Assemblée soulignant l'importance de l'œuvre et exprimant l'espoir que des fonds suffisants seront accordés. En ce qui concerne la publicité, une résolution a été adoptée invitant l'Union internationale pour la Société des Nations et les organisations internationales représentées par des assesseurs au sein de la Commission consultative à donner une attention spéciale à cette question.

La cinquième Commission n'a pas examiné dans leurs détails les travaux du Comité de la protection de l'enfance, mais s'est contentée de prendre acte de son rapport. Elle estime qu'il incombe à ce Comité d'étudier la question du délit d'abandon de famille qui présente certains aspects internationaux. Elle a, en outre, adopté une résolution invitant les Etats membres de la Société des Nations à redoubler d'efforts pour venir en aide, tant par l'action des pouvoirs publics que par celle des œuvres privées, aux enfants particulièrement éprouvés par les conséquences de la crise économique.

La cinquième Commission a fait siens les vœux exprimés par le Comité de la traite des femmes et des enfants que la Convention de 1921 pour la répression de la traite des femmes et des enfants, reçoive un plus grand nombre de ratifications. Les principales questions que le Comité de la traite des femmes et des enfants a